

## GARANTIE LIMITEE CHAUVET PROFESSIONAL POUR LA FRANCE

Chauvet France SARL (« Chauvet ») garantit que votre produit Chauvet Professional est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant la période applicable indiquée ci - dessous à compter de la date d'achat.

|   |
|---|
| Appareils d'éclairage LED Maverick, Rogue et Ovation <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Appareil d'éclairage (voir ci - dessous pour les périodes de garantie des moteurs LED)</u><ul style="list-style-type: none"><li>○ Produits homologués pour un usage en intérieur :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maverick et Rogue : 3 ans</li><li>▪ Ovation : 5 ans</li></ul></li><li>○ Produits homologués pour l'extérieur (IP54 et supérieur) : 2 ans</li></ul></li><li>• <u>Moteur LED</u> : Couverture de la défaillance des LED (exclut le maintien du flux lumineux (L70) et le maintien de la couleur)<ul style="list-style-type: none"><li>○ Produits destinés à l'intérieur : 5 ans ou la durée de vie nominale de la LED (le premier des deux prévalant)<br/>*</li><li>○ Produits homologués pour l'extérieur (IP54 et supérieur) : 2 ans ou la durée de vie nominale de la LED (le premier des deux prévalant) *</li></ul></li></ul> <p>* Les facteurs ayant un impact sur la durée de vie des LED comprennent (entre autres) le nombre d'heures de fonctionnement par jour de l'appareil et le niveau de sortie auquel il est utilisé.</p> |
| Toute autre appareil d'éclairage : 2 ans  |
| Appareils vidéo à LED : 2 ans   |
| Contrôleurs programmables : 2 ans   |
| Appareils réseau : 1 an   |
| Produits atmosphériques (machines à brouillard et à brume) : 1 an   |
| Poutres, sacs et accessoires de marque Chauvet (autres que les batteries) : 1 an  |
| Batteries : 6 mois  |

**Les périodes de garantie énoncées dans la présente garantie limitée s'appliquent aux produits Chauvet Professional achetés à partir du 1er août 2024.** Cette garantie limitée est valable uniquement pour l'acheteur d'origine, n'est pas transférable et s'applique uniquement aux produits vendus en France. Pour les produits achetés en dehors de France, consultez le distributeur local agréé Chauvet, les politiques de garantie pouvant varier d'un pays à l'autre. Cette garantie ne confère aucun autre droit que ceux expressément énoncés ici. La présente garantie limitée est nulle et non avenue si les informations d'identification originales du produit sont manquantes ou ont été modifiées de quelque manière que ce soit.

Cette garantie limitée ne concerne que les produits énumérés ci-dessus, ne s'applique que pour la période indiquée ci-dessus et est subordonnée à la réception par Chauvet du produit défectueux au plus tard à l'expiration de la période de garantie applicable, accompagné d'une description de la défektivité. Les réclamations au titre de la garantie ne seront pas prises en compte pour les produits reçus après l'expiration de la période de garantie applicable. Tout produit retourné doit être accompagné d'une preuve d'achat datée. Les demandes de garantie ne seront pas prises en compte en l'absence d'une preuve d'achat datée. Lorsque des directives de maintenance sont spécifiées par Chauvet pour les produits couverts par cette garantie, des registres de maintenance doivent être tenus et fournis à Chauvet sur demande (se référer à la documentation technique du produit sur le site Web de Chauvet pour les consignes de maintenance).

Aucun agent, employé ou représentant de Chauvet ne peut lier Chauvet à des termes ou conditions dépassant le cadre de cette garantie limitée. Toute modalité présente sur le bon de commande de l'acheteur ou tout autre document de l'acheteur et rentrant en conflit avec les termes et conditions de cette garantie limitée ou non expressément énoncée dans cette garantie limitée ne sera d'aucune force ou effet. Sauf indication contraire dans la présente garantie limitée, aucun crédit ou remboursement ne sera accordé.

L'achat de ce produit Chauvet constitue l'acceptation par l'acheteur des conditions énoncées dans la présente garantie limitée. Cette garantie confère à l'acheteur des droits légaux spécifiques. L'acheteur peut également bénéficier d'autres droits qui varient d'une région à l'autre.

Cette garantie limitée exclut tout défaut causé par, résultant de ou lié à ce qui suit :

- i. l'usure normale des lampes, des LED, des supports couleur, des brosses, des bagues de contact, des fermetures éclair, des douilles de lampe, des courroies et de toute autre pièce sujette à l'usure ;
- ii. une mauvaise utilisation, un abus, une manipulation incorrecte, un accident, une altération ou une tentative de réparation par ou au nom du propriétaire ou de toute personne non autorisée par Chauvet ;
- iii. les dommages au produit résultant de cas de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les tremblements de terre, les ouragans, les tornades, la foudre et autres catastrophes naturelles, les incendies, les explosions, les inondations, les émeutes, les troubles civils ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de Chauvet ;
- iv. l'exposition à des conditions environnementales agressives ou excessivement corrosives (aussi bien en intérieur qu'en extérieur), ce qui inclut mais sans s'y limiter les températures extrêmes, l'humidité, les conditions atmosphériques (y inclut la salinité ou la pression), l'irradiation (UV, infrarouge ou nucléaire), les chocs et les conditions qui sortent du cadre de l'indice de protection (IP) de l'appareil. Les produits utilisés à moins de 1,6 km d'une étendue d'eau salée sont considérés comme exposés à des conditions environnementales excessivement corrosives dépassant l'indice IP du produit (à l'exception des produits spécifiquement désignés comme ayant une protection de qualité marine) ;
- v. l'utilisation du produit d'une manière qui dépasse les spécifications applicables, y compris, mais sans s'y limiter, l'exposition à une tension excessive, insuffisante ou autre, ou l'endommagement des filtres, des gobos ou d'autres accessoires résultant de l'utilisation du projecteur à une puissance élevée pendant une période de temps prolongée ;
- vi. l'installation ou l'utilisation du produit non conforme à la documentation technique, aux directives de Chauvet (régulièrement mises à jour sur son site Internet [www.chauvetprofessional.eu](http://www.chauvetprofessional.eu) ou spécifiquement indiquées par Chauvet) ou aux codes, réglementations et normes applicables en matière de construction et d'électricité ;
- vii. entretien du produit ne respectant pas la documentation technique ;
- viii. la dégradation naturelle et le changement de couleur de la source LED au cours de l'utilisation normale du produit ;
- ix. de légers écarts d'intensité et de couleur (source lumineuse, boîtiers, masques de modules vidéo, etc.) qui n'affectent pas les fonctionnalités du produit ; et
- x. utilisation du produit non conforme à son usage prévu.

Chauvet n'offre aucune garantie pour les pièces consommables, y compris, mais sans s'y limiter, les fusibles ou les fluides, ou pour tout accessoire, équipement périphérique ou produit ne portant pas le nom Chauvet ou une marque Chauvet, y compris, mais sans s'y limiter, les étuis de transport, les appareils sans fil tiers, les cordons, les batteries, les pinces, les lampes et les supports (sauf indication contraire spécifique). Toute garantie ou autre réclamation relative à ces produits tiers relève de la seule responsabilité du fabricant de ces produits tiers que l'acheteur devra donc contacter directement concernant ces réclamations.

Toutes les réclamations au titre de la garantie sont évaluées selon les termes de cette garantie limitée. En cas de défaillance d'un produit dans la période de garantie et si, après examen par Chauvet, il s'avère que cette défaillance est couverte par la garantie alors Chauvet, à sa seule discrétion, réparera ou remplacera la pièce ou le produit défectueux ou remboursera à l'acheteur une partie du prix d'achat au prorata du pourcentage de la période de garantie restant à courir à la date à laquelle le produit retourné a été reçu par Chauvet. Si une pièce ou un produit de remplacement n'est plus disponible, Chauvet se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de remplacer la pièce ou le produit défectueux par une pièce ou un produit de remplacement comparable. L'obligation de garantie de Chauvet en vertu de cette présente garantie se limite uniquement à la réparation, au remplacement ou au remboursement des pièces ou produits spécifiquement identifiés par Chauvet comme étant défectueux pour une cause couverte au cours de la période de garantie. En aucun cas, Chauvet ne pourra être tenu de remplacer ou de rembourser l'acheteur pour tout produit ou partie d'un système dont Chauvet détermine qu'il n'est pas tombé en panne pour une cause couverte pendant la période de garantie, même si ces autres produits ou parties d'un système sont utilisés avec des produits réparés ou remplacés par Chauvet dans le cadre de cette garantie et que le produit réparé diffère en termes de luminosité, de couleurs ou de tout autre attribut après la réparation.

Les frais d'enlèvement, d'expédition à Chauvet ou son représentant agréé et de réinstallation sont à la seule charge de l'acheteur. Si Chauvet détermine que le produit est couvert par cette garantie limitée, Chauvet prendra en charge les frais d'expédition du produit ou de la pièce réparé(e) ou remplacé(e) à l'acheteur, en France, selon une méthode et un délai choisis par Chauvet. Les frais d'expédition des produits ou des pièces réparés ou remplacés vers un lieu situé en dehors de France seront à la charge exclusive de l'acheteur. Si Chauvet détermine que le produit n'est pas couvert par cette garantie limitée, l'acheteur aura la possibilité de payer la réparation (si le produit peut être réparé) et l'acheteur sera responsable des frais d'expédition du produit réparé à l'acheteur. Chauvet se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de refuser toute réparation.

**EN AUCUN CAS CHAUVET NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSECUTIFS, SPECIAUX, INDIRECTS OU PUNITIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS, LA PERTE D'UTILISATION DU PRODUIT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU EQUIPEMENT ASSOCIE, LES DOMMAGES A TOUT EQUIPEMENT ASSOCIE, LE COUT DU**

**CAPITAL, LE COUT DES PRODUITS, INSTALLATIONS OU SERVICES DE SUBSTITUTION, LES COUTS D'IMMOBILISATION, LES COUTS D'INSTALLATION OU DE MAIN D'OEUVRE, OU LES RECLAMATIONS DES CLIENTS DE L'ACHETEUR, QU'ELLES SOIENT FONDEES SUR LA GARANTIE, LE CONTRAT OU LA NEGLIGENCE, EN RAPPORT AVEC LA VENTE, L'UTILISATION OU LA REPARATION DU PRODUIT. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE CHAUVET NE POURRA EN AUCUN CAS EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT FAISANT L'OBJET DE LA RÉCLAMATION.**

**À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE ÉNONCÉE DANS LES PRÉSENTES, TOUS LES PRODUITS VENDUS PAR CHAUVET SONT VENDUS » TELS QUELS » SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUT CELA EST EXPRESSÉMENT ET SPÉCIFIQUEMENT DÉMENTI PAR CHAUVET.**

Pour obtenir une couverture de garantie pour les produits achetés en France, visitez le site [www.chauvetprofessional.eu/warranty](http://www.chauvetprofessional.eu/warranty). Conservez une copie de votre preuve d'achat datée, qui sera nécessaire pour vérifier l'éligibilité à la garantie.